**Recours au sens des DGE de l'article 45 du Statut[[1]](#footnote-1)**

**Objet** : Inclusion dans la liste des proposés à la promotion pour 2021

Je soussigné,

N° personnel : ...……………. DG :

Catégorie : AD/AST Grade :

Ancienneté de grade (mois et année) :

Recruté le :

Age :

**Considérant** :

- l'impossibilité objective de situer mes mérites par rapport à ceux de mes collègues affectés dans ma DG, ou au sein de l'Institution, et ce par défaut de publication de l'information pertinente au niveau de l'Institution sur les intentions de propositions des directions et DG ;

- que le Comité de promotion en 2020 avait adressé un message de suivi à ma DG en vue de l'exercice de promotion 2021;

- que les travaux effectués dans l'intérêt de l'Institution en tant que membre des …………………………………. (Comités paritaires, membre du Jury de concours, etc.) et en l'absence d’une cotation explicite, n’ont pas été pris en compte à due concurrence pour l'élaboration de la liste des proposés à la promotion ;

- que la durée d'attente moyenne dans mon grade eu égard aux taux d'équivalence des carrières de l'Annexe IB est de …. ans ;

- que mon ancienneté de grade est au 31/12/2020 de …. ans, soit …… ans au-delà du délai normal d’attente résultant des taux de promotion de l’Annexe IB ;

- le manque de transparence sur la comparaison des mérites au niveau des directions, DG et Institution et l'absence de critères de comparaison pour ce faire ;

Compte tenu de la motivation qui précède et eu égard au mérite dans la durée de …… ans.

**Je prie le Comité de Promotion de bien vouloir :**

1. Procéder à un réexamen de mon dossier et, après comparaison de mes mérites avec ceux des collègues de mon grade proposés dans l'ensemble des DG, de faire droit à ma demande d'insertion dans la liste des proposés à la promotion.

2. A tout le moins, adresser un message à ma DG, afin que mon dossier fasse l'objet d'un suivi attentif lors de l'exercice de promotion 2022.

Signature et date

1. **A introduire via Sysper endéans les 5 jours ouvrables après la publication des listes.** [↑](#footnote-ref-1)